

# COMMUNE DE SOLEYMIEUX

## Conseil municipal du 31 janvier 2022

---

### **Session ordinaire**

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, DETHY Annie, DAMEZET Jérôme. SOUBEYRAND Daniel, BOUTTE Thérèse.

**Secrétaire de séance** : Thérèse BOUTTE

Absents excusés : Mathieu POYET, Frédéric MONTET, Christian QUATRESOUS.

## Ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Finances**
  - Délibération ouverture de crédit
  - Subvention pour les associations
- **Loire Forez**
  - Avenant pour la convention du système informatique
  - Lancement d'une étude sur les logements vacants en centre bourg
- **Personnel communal**
  - Délibération pour la journée solidarité
  - Approbation du plan de formation avec le CDG42
- **Travaux**
  - Demande de subvention dans le cadre du Cercle vertueux avec LFA
  - Demande de subvention dans le cadre de la résolution avec le SIEL
- **Divers**
  - Point sur les marchés

**Approbation du compte-rendu du 29 novembre 2021 à l'unanimité des membres présents.**

<b>Finances</b>
-----------------

### **Ouverture de Crédit**

La 1ere Adjointe aux finances explique que pour continuer le au projet de travaux sur le lavoir, il est nécessaire d'ouvrir des crédits sur le programme 341, cela permettra de mandater les factures en investissement avant le vote définitif du budget.

Travaux Lavoir programme 341

C/2313 prog 341: + 2 500€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

### **Subventions des associations**

Certaines associations ont fait une demande de subvention.

2021	Association	2022
177€	Adapei	177€
0€	Fil de la mare	0€
150€	La truite	150€
230€	MJC	230€
230€	Amicale des Sapeurs-pompiers	230€
80€	Ancien combattant	80€
80€	La Chasse	80€
230€	Sou des Ecoles	230€
20€	DDEN	20€
150€	ESHF	150€
1000€	ADMR	1000€
190€	NMSB	0€
0€	Comité des fêtes	0€
150€	Rencontre et loisirs	150€

Les montants seront prévus au budget 2022.

### **Loire Forez**

#### **Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun des systèmes d'information porté Loire Forez agglomération :**

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun des systèmes d'information que nous avons auprès de Loire Forez.

L'avenant acte l'intégration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'une mission « projet » et de la modification du calcul des unités d'œuvre.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

#### **Logement vacant :**

Monsieur le Maire présente le document sur les logements vacants

### **Personnel Communal**

#### **Journée solidarité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité. Après avoir consulté l'avis du CDG42 en date du 03 décembre 2021, il est proposé au Conseil Municipal que cette journée soit effectuée de la manière suivante :

- La répartition des sept heures sera prise sur les heures supplémentaires ou complémentaires des agents de la commune.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

### **Plan de formation :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. Approuve le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation inter collectivités validé par le Comité technique intercommunal,
2. Constate qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
  - intégration et professionnalisation,
  - perfectionnement,
  - préparation aux concours et examens professionnels,
3. Confirme que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d'Activité (CPA).
4. Approuve le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

### **Travaux**

**Subvention** : Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que Loire Forez agglomération a lancé un appel à projets concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités.

La Commune de Soleymieux désire effectuer des travaux d'économie d'énergie en remplaçant tout l'éclairage néon de toute l'école publique par de l'éclairage basse consommation a LED. Il est ainsi proposé de faire une demande de fond de concours dans le cadre du cercle vertueux auprès de Loire Forez Agglomération.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

## Divers

La Conseillère déléguée en charge de la commission Marché, nous fait un petit point sur les marchés qui devraient avoir lieu sur notre commune

- **Marché du Mardi soir** : dès le 29 mars un nouveau vendeur « le bocal à roulette », produits vendus en vrac et itinérante viendra rejoindre So'pizz à partir de 16h.
- **Marché de Noël** : Suite a une belle réussite pour la 1ere édition de cette année il est proposé de reconduire le marché de Noël le mercredi 7 décembre 2022. Les personnes qui souhaitent participer pour le montage / démontage des chapiteaux, organisation de la salle ... peuvent déjà s'inscrire en Mairie.
- **Marché du vendredi** : La reprise aura lieu le 8 avril 2022 avec des exposants déjà connus et des nouveaux, toujours de 16h à 19h00.
- **Marché aux fleurs** : la commission souhaite faire un marché aux fleurs et aux plantes le 15 mai 2022 sur la journée de 9h à 17h environ. La faisabilité est en cours d'étude. La commission prendra contact avec des professionnels comme des paysagistes, horticulteurs ..... afin de présenter la meilleure offre possible aux visiteurs.